



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Francis NURIT

Profession : Président de la Pétanque Saint-Albannaise

Domicilié(e) : Quartier des Prairies Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à BOULODROME.

Du 03 février 2024 à 09 heures 00

Au 03 février 2024 à 22 heures 00

Pour le motif CONCOURS DE PETANQUE TRIPLETTE

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 janvier 2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Francis NURIT , Quartier des Prairies Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 03 février 2024 à 09 heures 00

Au 03 février 2024 à 22 heures 00

Pour le motif CONCOURS DE PETANQUE TRIPLETTE à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole, le 25 janvier 2024

Le Maire